Le Nord

ADMINISTRATION de la "CROIX DU NORD" — 15, rue d'Angleterre, 15 — LILLE — BUREAU D'ANNONCES 1, rue des Sept-Agaches, 1, Grand'Place

CONDITIONS		PUBLICITÉ	
Par la Poste, Un an	20 francs	Annonces	la ligne 0,40
Six mois	10 francs	Réclames	— 0,75
Trois mois	5 francs	Faits-divers	— 1,50
Départem. non limitrop. et Etrang., port en sus		Chronique locale	— 4,00

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ

universellement reconnu le meilleur

TEMPÉRATURE

LILLE, le 28 juin.

Minimum, nuit, abrité.......... 12-6
Minimum, nuit, découvert.... 12-2
Surface du sol, 8 h. du matin 16-6
A 1 mètre de profondeur....... 12-2
De l'air à l'ombre.................. 18-2
Maximum, jour, à l'ombre.... 22-2
Maximum, jour, au soleil..... 25-0

Etat hygrométrique (8 h. m.) 0-78.
Etat du ciel : Très nuageux.
Direction du vent : S.

BAROMÈTRE. — Le 28 juin (2 heures matin) la pression était de 766 m/m, le 29 juin (8 heures du matin) la pression est de :

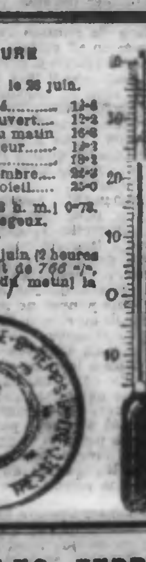

POUR JULES FERRY

Le paradis laïque est encore fort solitaire. Les saints y sont rares.

Il y a bien M. Buisson, M. Thalamas et M. Hervé, dont la place est tout indiquée sur les autels de la Primaire sans-Dieu. Mais ces éminents pontifes de l'école d'aujourd'hui et de l'école de demain sont encore bien et bons vivants.

En attendant qu'ils soient mûrs pour les apothéoses posthumes, on cherchait dans les sacristies pédagogiques un saint bien laïque, sous le patronage duquel on pût célébrer en grandes et abondantes pompes le 25e anniversaire de l'enseignement soi-disant gratuit et plus ou moins obligatoire.

En remuant bien la poussière du passé et en furetant dans l'entrepôt des vieilles lunes éteintes, on finit par découvrir Jules Ferry.

Pourquoi pas Paul Bert, direz-vous ?

Eh ! c'est que Paul Bert a une bien vilaine tare qui le condamne aux ténèbres extérieures. Paul Bert a été trop chauvin et trop militariste. Un de ses livres a même été mis à l'Index laïque, comme scandaleusement entaché de préjugés patriotiques.

Alors on s'est rabattu sur Jules Ferry, dont le nom, au moins, reste attaché à une défaite de la France. Ce souvenir a fait oublier à nos primaires que si jamais cet homme a valu quelque chose, ce fut par son patriotisme.

On a donc exhumé ce vieil oublié. On l'a décrassé de l'épaisse couche d'impopularité qui l'a tué. On l'a remis à neuf, et le voilà tout « requinqué » pour la grrrande fête de demain en l'honneur de... l'Œuvre néfaste.

A vrai dire, l'enthousiasme est plutôt tiède dans le monde des écoles officielles. On y a d'autres préoccupations bien plus palpitantes : les questions syndicales, budgétaires et statutaires sont autrement intéressantes.

Mais les hauts mandarins ayant ordonné la fête [illegible] demain, on s'exécute. On s'amusera par ordre. Il y aura frairie officielle en l'honneur de saint Ferry.

Il y aura même des cantiques, ainsi qu'il convient.

Le texte d'un de ces cantiques nous est venu en mains, et nous ne nous pardonnerions jamais de n'avoir point partagé avec nos lecteurs la pinte de bon sang que la lecture de cet « hymne » nous a faite.

S'il fallait à la mémoire de Jules Ferry un monument de niaiserie, bête à mourir, saint Ferry est servi.

Ecoutez plutôt le premier couplet :

> Le passé sommeillait sur sa table de pierre,
> Et tenait enchaîné sous sa puissante main,
> L'espoir des renouveaux dont la chaude prière
> Mettait une caresse au fond du cœur humain.
> C'était pour la clarté, pour tout ce qui rayonne,
> L'anathème insolent du Titan aux yeux clos,
> Bâtisseur de néant que le vice couronne
> Et qui déchaîne en nous la houle des sanglots.

Que diable cela veut-il dire, vous écriez-vous ?

— J'allais justement vous le demander. C'est une charade plus indéchiffrable que les problèmes les plus insondables de feu Colibri.

Qu'est-ce que cette « table de pierre » sur laquelle l'infortuné passé est durement couché ?

Et cet « espoir des renouveaux » qui fait une « chaude prière » ?

Et cette prière qui, d'un noble geste, dépose « une caresse » au fond du cœur humain ?

Et cet infernal Titan qui jette des « anathèmes insolents » tout en bâtissant un « néant » si bizarre, si drôle qu'il porte une « couronne » et qu'il « déchaîne une houle de sanglots » ?

Ah ! cette houle de sanglots ! La voyez-vous d'ici ?

Mais peut-être le second couplet a-t-il un peu plus de « clarté » et y verrons-nous un peu de « tout ce qui rayonne ». Le voici :

> L'enfant qui grandissait, telle une fleur superbe,
> Sentait sur son cerveau peser le doigt glacé
> De l'*antique pédant* dont la stérile gerbe
> Joint l'ignorance impie aux songes du passé
> Et quand, en son esprit, la ruche bourdonnante
> Des raisons s'éveillait dans le matin vermeil,
> Un *fantôme* levait sa férule méchante,
> Et frappait d'interdit ce rayon de soleil.

Hum ! Cet « antique pédant » est encore plus mystérieux avec sa « gerbe » et son « doigt glacé » qui pèse sur les cerveaux. Serait-ce lui « le fantôme qui » lève sa férule méchante et frappe d'interdit » le pauvre « rayon de soleil » dont nous aurions besoin pour voir goutte en ce chaos de mots ?

Mais au fait, c'est peut-être le bourdonnement de la « ruche des raisons » (?) qui nous empêche d'entendre.

Attention ! Le troisième couplet nous jette en pleine histoire :

> Quand de notre sueur, se bâtissait Versailles,
> Où l'orgueil de nos rois abritait sa splendeur,
> Qui donc à nos enfants fit don de quelques mailles,
> Et d'un peu de bonté qui leur fût douce au cœur ?
> Qui donc a su donner à l'âme prolétaire,
> Le savoir qui grandit, dans le sillon des champs,
> Le fils du travailleur affranchi du mystère
> Où l'enfermait, muet, le pouvoir des méchants ?

Alors, c'est avec notre sueur à nous, enfants du 20e siècle, qu'on a bâti Versailles ?

Drôle, cette sueur rétroactive.

Mais ici l'auteur semble oublier un fait. Quand on bâtissait Versailles, il y eut un homme qui fit don « de quelque maille » et « d'un peu de bonté » aux enfants de France : ce fut saint Jean-Baptiste de la Salle qui fonda l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes et ensemença d'un geste si large « le sillon des champs » que peu après sa mort il y avait des écoles, pour « l'âme prolétarienne » dans plus des deux tiers des communes de France.

Il est vrai que Voltaire et sa triste sequelle désapprouvaient cela prétendant que le peuple n'avait besoin « que d'une botte de foin ».

Mais les fils de saint Jean-Baptiste de la Salle laissaient crier et suivaient leur sillon jusqu'au jour où ils l'abreuvèrent de leur sang et où les écoles furent fermées par la Révolution.

Evidemment le primaire qui a bâti ces vers avec sa sueur ignore ces faits. Son Manuel n'en parle pas. Mais c'est de l'histoire tout de même.

J'avais copié les deux autres couplets ainsi que le refrain. Mais je vous en fais grâce. Vous avez déjà assez sué, ami lecteur, pour le palais de Versailles sans que je vous impose une nouvelle transpiration.

J'ignore quel est l'Aliboron qui a brait cet « hymne à Jules Ferry », mais ce qui me rend rêveur, c'est que le morceau est fait pour être chanté par des enfants.

Voyez-vous les moutards et moutardes laïques tels « des fleurs superbes » se creusant les méninges pour comprendre ce que signifie ce tintamarre de mots ?

Pauvres enfants ! Ils n'ont plus rien à craindre de « l'antique pédant », mais combien le pédant moderne me semble plus redoutable !

DEM.

ÉCHOS

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

Sont nommés chanoines honoraires de la basilique métropolitaine de Cambrai :

M. Helle, doyen de Seclin ;
M. Mérosse, doyen du Cateau ;
M. Vandame, chapelain de la basilique de Notre-Dame de la Treille, à Lille.

DOUANES

Sont nommés préposés des douanes, au titre civil, à défaut de candidats militaires classés pour ces emplois :

Direction de Dunkerque. — MM. Ferlicot, Espinasse, Vandevoorde, Cordier, Nempont, Becquet (à demi-solde), Debaecker (à demi-solde).

Direction de Lille. — MM. Ginéste, Soulans, Acket, Collet, Troffigué, Salvat.

Direction de Valenciennes. — MM. Blsieux, Boucly, Duvinage, Duwelz, Flamme, Garin, Henry, Jacquelin, Lefillastre, Liénard, Prévot, Riverd, Samin, Solaux, Vaille, Vergès, Martin (à demi-solde).

COMMISSION SUPÉRIEURE DES CAISSES D'ÉPARGNE

Les élections à la commission supérieure des caisses d'épargne ont eu lieu le mardi 18 juin. Parmi les huit élus, nous relevons le nom de M. Bommaert, de Douai, le troisième, qui a obtenu 1.378 voix.

LA CONVENTION SUCRIÈRE

L'attitude de l'Angleterre

On publie officiellement la dépêche du ministre des finances au délégué britannique à Bruxelles, concernant la convention internationale sucrière. Cette dépêche ne fait que répéter les déclarations faites à la Chambre des Communes par sir Edward Grey le 6 juin, à savoir que le retrait de l'Angleterre de la convention sucrière s'impose, à moins qu'elle ne soit dispensée des dispositions concernant les sucres à prime.

Assistance aux vieillards et Retraites ouvrières

La loi du 14 juillet 1905 sur l'assistance aux vieillards vient d'entrer dans la période d'application.

Cette loi rend obligatoire l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables dans les conditions prévues par l'article premier : « Tout Français (des deux sexes) privé de ressources, incapable de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence et, soit âgé de plus de 70 ans, soit atteint d'une infirmité ou d'une maladie reconnue incurable, reçoit l'assistance instituée par la présente loi ».

L'assistance consiste dans le paiement d'une mensualité en argent, ou bien dans le placement dans un hospice.

Les demandes d'admission doivent être adressées au maire · l'admission à l'assistance est prononcée par le Conseil municipal, sauf recours à une Commission cantonale et au ministre de l'Intérieur le cas échéant.

Les ressources nécessaires proviennent d'une quote-part versée par chaque commune et de subventions allouées par les départements et par l'Etat.

Cette loi, comme on l'a dit, n'est que l'application ou la consécration légale de cette idée de solidarité sur laquelle doit reposer notre organisation sociale ; c'est, en somme, la société obligée de faire la charité aux malheureux.

Il serait téméraire de prévoir toutes les conséquences de cette nouvelle législation. Il est cependant un point certain : c'est que, transitoirement, la question des retraites ouvrières se trouve en partie résolue, puisque l'ouvrier âgé ou invalide a droit à un secours mensuel relativement important.

Aussi, beaucoup de braves gens de la campagne et de la ville se figurent-ils que l'assistance aux vieillards et les retraites ouvrières se confondent.

Ce sont cependant deux choses parfaitement distinctes.

La loi d'assistance aux vieillards — nous venons de le dire — est une loi de bienfaisance, une « loi charitable ».

La loi sur les retraites ouvrières qui est toujours sur le chantier, ne procède pas du même principe. Sans doute, la législation des retraites ouvrières peut prévoir certains encouragements de l'Etat, mais elle est avant tout basée sur l'effort individuel, sur l'esprit d'épargne continue de ceux qui doivent en profiter.

Le problème, assurément, est fort complexe, et depuis vingt-cinq ans, plus de soixante propositions de loi ont été déposées au Parlement.

La plupart des projets font reposer le système de la retraite ouvrière sur les cotisations ouvrières et les cotisations patronales. C'est l'ouvrier, c'est le patron, c'est l'industrie en un mot qui assure le travailleur contre l'insécurité des vieux jours.

Ainsi la loi sur les retraites ouvrières apparaît comme une « loi sociale » et ne saurait être confondue avec la loi sur l'assistance aux vieillards.

Le principe de ces deux lois est du reste excellent puisqu'elles tendent, toutes deux à l'amélioration du sort de ceux qui, selon la parole de Léon XIII, se trouvent, pour la plupart dans une misère imméritée.

MAITRESSES DE MAISONS

RENTIÈRES

PROPRIÉTAIRES | COMMERÇANTES

Recrutez votre personnel : domestiques, bonnes, cochers, employés, etc., par la *Croix du Nord*.

L'INSERTION 0 FR. 60

Gazette du Nord

On nous annonce la mort :

A LILLE, de **M. Auguste Masquelier**, chevalier de la Légion d'honneur, ancien membre de la Chambre de Commerce, administrateur de la succursale de la banque de France de Lille, décédé jeudi, à l'âge de 78 ans.

Le défunt était à la tête d'une des plus importantes maisons de cotons de France.

Dans le monde des affaires, à Lille comme au Havre, M. Auguste Masquelier était aimé et estimé de tous ceux qui l'approchaient et qui admiraient sa vie et ses principes d'honneur, de loyauté et de dignité.

Toutes les œuvres de conservation sociale et de défense religieuse de Lille et de la région trouvaient en M. Masquelier un généreux appui, et, quand il le fallait, un concours personnel. Sa disparition sera aussi, sons ce rapport, profondément regrettée.

Le défunt était père de M. Georges Masquelier et beau-père de M. Henri Toussaint, ancien substitut au Tribunal civil de Lille, démissionnaire aux décrets, aujourd'hui avocat au barreau de Dijon, de M. le chef d'escadrons Richard et de M. Jean Bernard.

Cette mort met en deuil de nombreuses familles lilloises, notamment les familles Verstraete, Loncke, Verley-Crouan, Nicolle, Bernard, Delesalle, Decoster, etc.

Les obsèques de M. Masquelier seront célébrées lundi, à onze heures, en l'église Ste-Marie-Madeleine.

Jeudi, à 11 heures, ont eu lieu, dans l'église d'**AUBERCHICOURT**, les funérailles de **Mme François Handron, née Marie Raviat**, veuve de M. François Handron, ancien maire d'Auberchicourt, et mère de M. Edouard Handron, conseiller municipal.

Plus de 700 personnes, tant d'Auberchicourt que d'Abscon et de Guesnain, où elle comptait de nombreux parents et amis, avaient tenu à montrer leur estime pour la famille Handron si cruellement éprouvée.

Hier vendredi, à 9 heures, ont eu lieu en l'église Saint-Germain, à **MOUVAUX**, les funérailles de **M. Henri Vaneste**.

La levée du corps a été faite par M. Paquin, curé de la paroisse.

Le deuil était conduit par les fils du défunt : M. Augustin Vaneste, de Tourcoing, MM. Henri et Emile Vaneste, de Mouvaux.

Dans la nombreuse assistance, se trouvait une délégation de la Société de Secours mutuels Saint-Germain, avec son président, M. L. Fouquette. Nous avons remarqué aussi la présence de MM. H. Montaigne, H. Poissonnier, Leconte-Dubar, conseillers municipaux libéraux ; Firmin Grimonpont, président d'honneur de la « Jeune France » ; Désiré D'halluin, président de la section mouvalloise des Prévoyants de l'Avenir.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leur famille nos chrétiennes condoléances.

Mardi, a été célébré, en l'église du Saint-Sépulcre, à **DANTELEU-LAMBERSART**, le mariage de **Mlle Marguerite Mulliez**, fille de M. Henry Mulliez, brasseur, conseiller municipal, et de Mme Mulliez-Defrenne, avec **M. Emile Dorchies**, docteur en droit, fils de M. Henry Dorchies, notaire, et de Mme Dorchies-Legrand.

Les témoins étaient : pour la mariée, M. Henry Mulliez, son frère, et M. Mulliez-Sanlen, son oncle ; pour le marié, M. Pajot-Dorchies, son beau-frère, et M. Legrand-Taffin, son oncle.

La quête fut faite par Mlles Claire Dorchies, Marie-Thérèse Mulliez, Jeanne Lefebvre et Marie-Christine Legrand, accompagnées de MM. Henry Mulliez, Marcel Delsas, Eugène Legrand et Georges Dujardin.

Pendant la cérémonie, qui a eu lieu devant une assistance nombreuse et choisie, M. Plaquet, professeur de violoncelle au Conservatoire, Mmes Millat et Bruggemann se sont fait entendre d'une façon très appréciée ; les orgues étaient tenues par M. Bruggemann avec son talent habituel.

Nos meilleurs vœux aux jeunes époux.

On annonce le prochain mariage, à **AUBERCHICOURT**, de **M. Charles Chapon**, membre de la chorale Sainte-Cécile, avec **Mlle Elise Laisne**. Sincères félicitations à notre ami Ch. Chapon, le dévoué jeune homme qui, dernièrement, devant 500 personnes, se fit applaudir dans un discours vibrant en faveur de la Bonne Presse.

NOS GYMNASTES

Ils vont à la parade, à la manœuvre, au concours dimanche prochain 30 juin, à Cassel.

Beaucoup d'entre nous iront applaudir à leurs exercices, tous les suivront de cœur.

L'avenir est à eux. Eux les premiers ils savent que leur œuvre a par certains côtés ses dangers. Quelle œuvre humaine n'en a pas ? Mais eux les premiers, aussi, ils savent se prémunir contre ces dangers. Assujettis, en vrais catholiques qu'ils sont, à avoir un Aumônier pour la direction spirituelle de leur société ; fermement unis sous la « discipline militaire » — Dieu veuille qu'ils ne soient pas bientôt les seuls à en garder la tradition et les mœurs ! — de leur moniteur et de leur Président, ils peuvent, Dieu les aidant, compenser et au-delà par ces forces, celles des entraînements regrettables ou de la fougue de leur jeune âge.

La discipline et l'amitié du prêtre : qui donc avec cela les bouderait encore !

Ne lit-on pas dans leur règlement des articles comme ceux-ci :

« Perdront leurs droits à la distribution des récompenses, les Sociétés dont TOUS LES MEMBRES N'ASSISTERAIENT PAS A LA MESSE ET AUX DÉFILÉS...

...Il est rappelé que tout membre d'une Société en uniforme (tambour et clairon compris) rencontré isolément dans les rues de Cassel pendant la journée du 30 juin sera exclu du concours et pourra entraîner l'exclusion de sa Société ».

A la bonne heure : Piété et Discipline ! double force et double garantie.

Qu'ils s'en aillent donc, joyeux et fiers, nos braves gymnastes à leur concours · En eux est l'espoir de la reconquête par l'Eglise de l'âme populaire qu'on lui veut arracher ; en eux l'espoir de notre race étiolée ; en eux l'espoir de notre armée, dont ils iront remplir les cadres de gradés chrétiens, disciplinés et vigoureux...

Et puisque dans tout concours il y a des vainqueurs et des vaincus, nous disons par avance, en attendant les applaudissements du 30 juin : gloire aux vainqueurs ! Honneur aux vaincus !

Abbé BARON.

LES GRÈVES

A ROUBAIX

Au tissage de MM. Mulliez fils et Parent. — Nous avons dit que les cent tisserands de robe de l'établissement Mulliez fils et Parent s'étaient joints aux vingt-trois tisserands de drap en grève.

En réalité, il y a là deux conflits bien distincts. Les tisserands de drap, qui demandaient une augmentation de salaire, ayant obtenu satisfaction, devaient reprendre le travail mercredi après-midi.

Mais alors les tisserands de robe déclarèrent se mettre en grève pour la raison que les tarifs n'étaient pas affichés. Ils quittèrent donc l'usine, entraînant de nouveau avec eux les tisserands de drap.

LA TUBERCULOSE GUÉRIE

par la Méthode phymatofuge

Voir à la dernière page le Questionnaire pour *Consultation gratuite à tous les lecteurs*

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Les Interpellations

Le ministère Clémenceau obtient un ordre du jour de confiance

M. ALDY

M. ALDY. — La population a commencé par bien recevoir les soldats. Ce sont les charges des cuirassiers qui ont modifié ses sentiments.

M. le Président du Conseil prétend que des Apaches ont tiré sur l'armée. Où sont-ils ces Apaches ? Tous les blessés sont des braves gens ; c'est pourquoi je demande à la Chambre de réprouver ces moyens de Gouvernement qui constituent un vrai danger social. (Applaudissements à l'extrême-gauche).

DISCOURS DE M. CLEMENCEAU

M. CLEMENCEAU. — J'aborde la tribune avec deux préoccupations : chercher la vérité, ne rien dire qui puisse nuire à l'apaisement.

Je demanderai une enquête si les faits que j'apporte n'entraînent pas la conviction de la Chambre.

MM. Bedouce et Aldy m'ont demandé pourquoi j'ai envoyé des troupes. Parce qu'il y a des limites à l'insurrection.

Admettez-vous qu'on chasse les percepteurs ? Admettez-vous que 300 maires se concertent pour paralyser l'administration ? Partout les Comités viticoles se substituent aux administrations. Il y avait deux causes à la crise : La mévente des vins et la mentalité générale.

Si j'étais intervenu à ce moment vous m'auriez accusé de brutalité : j'ai attendu aussi longtemps que j'ai pu. La violation de la loi ne pouvait durer.

La loi régit les paysans du Midi comme ceux du Nord ; elle est égale pour tous. Personne ne peut admettre que quatre départements se coalisent pour refuser l'impôt. D'ailleurs la misère n'est pas telle qu'on le dit. Les dépôts des Caisses d'Epargne ont légèrement augmenté. (Interruptions à l'extrême-gauche). J'ai la pleine confiance que j'ai accompli mon devoir envers la République et le pays.

Nous nous sommes demandés au Conseil des ministres s'il fallait faire notre devoir devant l'émeute. Nous avons résolu à l'unanimité d'assurer le respect de la loi. J'ai ordonné de ne faire marcher que la cavalerie.

Et vous, socialistes qui avez fait tuer dans les grèves du Nord, le lieutenant Lautour, est-ce que ce n'est pas du sang cela, dites-moi ?

UNE VOIX. — Et le général Clément Thomas ?

M. CLEMENCEAU. — Je suis arrivé cinq minutes trop tard pour l'exécution du général Clément Thomas. Si j'étais arrivé cinq minutes plus tôt j'aurais été fusillé avec lui. (Applaudissements au Centre).

Le général commandant le secteur de Narbonne écrit que la population a hué les cuirassiers à leur débarquement. Le soir la foule tente d'incendier la sous-préfecture, les provocations de la foule ne cessent pas, les cuirassiers sont assaillis sur le boulevard Gambetta à coups de pierres, de chaises, etc. Bientôt des coups de revolver sont tirés, les tables sont jetées sous les pieds des chevaux, les casques et les cuirasses sont défoncés. Il faut pour bien comprendre la scène prendre l'ensemble des faits.

D'une petite rue transversale au boulevard Gambetta, on jetait toutes sortes d'objets sous les pas des chevaux. 15 chevaux se sont abattus devant le bar, les montures assaillies se sont cabrées. Là, la fusillade s'est engagée de part et d'autre, car on a trouvé des balles sur les maisons qui font face au bar.

A la sous-préfecture, le sous-préfet a soutenu le siège d'une heure et demie. On a fait les sommations par une brèche de la porte où aurait pu passer un homme. Les soldats n'ont pas tiré parce qu'ils n'avaient pas de cartouches. D'ailleurs la ville n'était pas éclairée, il était nuit noire. Les troupes ont chargé à la baïonnette.

Donc d'une façon générale je ne puis condamner la manière dont mes instructions ont été suivies.

S'il y a eu des défaillances, l'enquête judiciaire les éclairera. Il y a eu au contraire des faits héroïques.

Combien de coups de fusil ont été tirés par la troupe ? Le rapport du général le dit : 7 pour la cavalerie, 11 pour l'infanterie ; le 19 juin et le 20 juin, 10 coups de carabine et 37 coups de revolver ont été tirés en l'air.

J'ai parlé de 47 soldats blessés, tous n'ont pas été recueillis à l'hôpital, beaucoup ont été soignés dans leur cantonnement. 24 étaient légèrement blessés, 39 avaient reçu des contusions plus ou moins graves.

M. Clémenceau lit les certificats médicaux décrivant la nature des blessures. Il lit encore le rapport relatif à la fusillade de la place de l'Hôtel de Ville.

(La lecture est pénible, la Chambre entend mal et murmure).

Il ressort de ce rapport que les soldats massés sur le parcours de l'Hôtel de Ville ont eu l'impression qu'ils allaient être débordés et l'officier rédacteur du rapport, constate que des coups de feu ont été tirés sans qu'il puisse dire de quel côté sont parties les détonations.

M. CLEMENCEAU. — En tous cas, l'ordre n'est pas venu des chefs. Il n'est aucunement question de revolvers déchargés du balcon par les agents de la sûreté, et le rapport conclut que les soldats ont fait leur devoir quelque pénible qu'il pût être. (Cette conclusion provoque des huées de l'extrême-gauche).

MM. Jules GUESDE et DEVÈZE protestent.

M. CLEMENCEAU. — Vous avez voté un ordre de confiance au gouvernement qui a ordonné les charges contre les grèves du Nord. Tout cela n'est qu'une question de personne.

On a prétendu que les membres du Comité d'Argelliers avaient fait rentrer dans le devoir les soldats du 17e de ligne. C'est possible, mais s'ils l'ont fait en cédant même à la peur, je les félicite.

Mais il n'en est pas moins vrai que le général Bailloud les a obligés à se soumettre. Je n'ai pas arrangé la scène. L'intervention du général Bailloud est réelle.

M. Clémenceau lit le rapport où il est question en effet d'une délégation qui est venue trouver le général pour lui demander la pro-

---

FEUILLETON 12

LES IDÉES du professeur Furst

Je me sentis désespérée, à cette pensée que demain, peut-être, tout serait irrévocable ; je me retirai dans un petit coin sombre, et là, silencieusement, les yeux fermés comme si je dormais, je laissai couler mes larmes... J'entendais pourtant les questions de ma tante, et les détails que lui donnait complaisamment mon professeur... Personne ne faisait attention à moi.

Enfin, il se leva pour partir... Il me serra la main encore une fois pour me donner courage et, s'apercevant que la mienne tremblait un peu, il me regarda attentivement.

— Vous pleurez ? dit-il d'une voix basse.

— Oui... je... j'ai peur pour demain... je suis nerveuse... laissez-moi...

Son regard consolateur m'étudia une minute... il parut hésiter à dire quelque chose... puis il s'éloigna de moi, et prit congé de ma tante qui ne s'était aperçue de rien.

— Ce jeune homme est vraiment fort bien, dit tante Isa en regardant sa fille.

Celle-ci baissa les yeux, comme si ce compliment se fût adressé à elle.

— Ma chère Léonie reprit ma tante d'un ton plus bref, j'ai une chose fort importante à te dire : Il est absolument nécessaire que tu réussisses demain à obtenir ton brevet, car il ne te reste qu'une somme insignifiante, qui te permettra à grand'peine d'attendre que tu aies trouvé une situation, soit dans un pensionnat, soit dans une famille ; si tu échoues, tu te trouveras dans la position la plus précaire ; je me suis occupée de toi, et, en cas d'insuccès, on m'a promis de te prendre chez M. Marchal l'épicier de la rue des Moines, comme caissière.

— Merci bien ! m'écriai-je ; tenir des livres de commerce n'est pas mon fait !

— Que feras-tu alors ?

— Ce que j'aurais dû faire en arrivant ici ! répliquai-je : de la peinture. Je trouverai toujours une occupation.

— Assez ! ordonna ma tante je t'ai défendu de me parler de cela. Tu sais que tu me déplairas beaucoup, si tu persistes ? J'espère que tu m'obéiras : d'ailleurs, je saurais exiger !

Sans répondre, excédée, désolée, lasse de toutes ces luttes, de ces misérables questions d'intérêt venant s'ajouter encore à mon chagrin, je me retirai dans ma chambre...

Le lendemain fut un jour mémorable dans ma vie ; je me dirigeai vers l'Hôtel de Ville avec le genre d'émotion que j'eusse ressentie pour aller au supplice. J'étais certaine d'avance, que j'allais échouer ! Il me semblait que ma tête, ainsi que le vase brisé de Sully Prudhomme, laissait fuir le peu de science qu'on y avait mis à grand peine... J'étais ahurie... stupide...

Mon appréhension ne fut pas longue : je commis, dans ma dictée, plusieurs erreurs si graves (toujours l'orthographe naturelle !) que, dès le premier jour, sans passer l'examen oral, je fus mise à l'écart.

Quand ceci me fut signifié, il me sembla tout à coup, que mon horizon s'assombrissait encore ; pourtant, mieux valait ce malheur que l'incertitude affreuse où j'étais depuis quelques jours. Je sortis, d'une manière machinale, n'ayant plus une idée, avec la sensation que tout s'écroulait autour de moi...

Le grand air me remit un peu ; je marchai rapidement, car une subite pluie d'orage commençait à tomber. Il m'eût été impossible de donner un seul détail sur ces heures d'angoisse : les examinateurs, les candidates, leurs parents, leurs professeurs, toutes ces figures tourbillonnaient dans mon cerveau d'une façon fantastique ; il me sembla faire un très mauvais rêve, dont je ne pouvais m'éveiller.

Dans ma détresse, la pensée de la colère de ma tante me fit encore tressaillir. Je me la figurai m'accablant de reproches amers, de cette voix aigre et désagréable qui, si souvent, avait réduit mon pauvre oncle au silence. Malgré moi, je ralentis le pas : quelle arrivée !... Je croyais voir cette effrayante Isa se précipiter vers moi, en m'entendant monter... et criant :

— Reçue ?

— Non... refusée ! — Quelle tempête ! quels cris !...

J'arrivai en tremblant devant notre maison ; comme je traversais le vestibule, la concierge m'appela, et me remit la clef de notre appartement, en me disant que ma tante et Laurence étaient sorties, et ne m'attendaient pas sitôt. Ce me fut un grand soulagement ; j'aurais le temps, au moins, de me préparer.

Je grimpai nos quatre étages ; heureuse d'être seule un instant, je m'assis dans un fauteuil, et restai là réfléchissant à ma situation, qui n'était pas brillante. Je ne pouvais, en effet, lever l'étendard de la révolte contre ma tante ! Elle me forcerait d'entrer dans cette maison dont elle me menaçait hier, et j'aurais pour perspective de passer mon existence dans une cage de verre, au fond d'une boutique d'épicerie, à écrire d'interminables colonnes de chiffres à la lueur du gaz ! C'était fini, de peindre ! pas un instant de repos dans la journée ; il faudrait partir le matin, très tôt, et rentrer le soir, juste à l'heure de coucher... Pendant que je m'abîmais dans cette vision désolante, pendant que je me disais que ma vie était manquée, et qu'à cette pensée, je me désespérais, un pas retentit sur le palier, et mon cœur bondit dans ma poitrine, car je pensai que c'était ma tante.

Mais non ; on frappa à la porte : je criai d'entrer, et j'aperçus, sur le seuil, M. Furst...

— Eh bien ?

Je secouai la tête, d'un air morne...

— Vous avez échoué ?... Ma pauvre enfant ·

Pas un mot de reproche, lui qui s'était donné tant de peine pour me faire réussir ! Au contraire, il s'approcha de moi, et, d'un ton affectueux :

— Ne vous désolez pas ! Ce n'est pas votre faute... vous avez bien travaillé !... Ne soyez pas si triste, ma petite amie !...

Cette compassion détermina la crise de pleurs que je retenais à grand'peine depuis une heure... je sanglotai violemment... Cela dura peu ; car levant les yeux, je vis M. Furst si bouleversé de me voir pleurer, que je m'efforçai d'être plus calme.

— Je n'aurais jamais cru que cet échec vous causerait tant de peine, me dit-il..., reprenez courage !

Du courage ! comme si c'était possible · Tout n'était-il pas perdu pour moi ! Dans un récit entrecoupé, je lui dis ce que ma tante voulait faire, et combien je me trouvais malheureuse... Personne ne m'avait aimée, jamais, pas même mon père, qui s'occupait de moi moins que de ses chevaux ; ni ma tante, dont le cœur était racorni, pas même Laurence... personne ! J'étais un être gênant ; toute ma vie, j'avais été comptée pour rien... et je n'avais pas une affection au monde !...

Je crois que mon désespoir d'enfant lui fit mal, car il devint pâle... J'avais parlé de façon véhémente, avec cette force de sensation nerveuse qui me caractérise, et qui se communiquait à mon auditeur.

— Vous êtes injuste... Je suis votre ami, moi !...

C'est vrai !... Lui !... Mais puisqu'il allait épouser Laurence !

— Oui, fis-je, sans réfléchir ; quand vous serez mon cousin, vous me protégerez...

— Votre cousin ? répéta-t-il, stupéfait.

— Croyez-vous que je n'ai pas vu que vous aimiez Laurence ?

— Moi !

— Ne niez pas ! dis-je, malgré moi... Je l'ai vu... Et cela m'a fait tant de peine !...

Ces mots, prononcés sans réflexion, m'épouvantèrent. Je voulus me lever, fuir, aller là où il n'était pas... car j'avais honte de ma sotise... Mais il me prit les mains, et se penchant vers moi...

— Vrai ? chère Léo, cela vous a fait de la peine ?

— Non... ce n'est pas ce que j'ai voulu dire !... Laissez-moi !... Je sais que vous aimez Laurence ; je sais que vous allez ce soir même demander sa main à ma tante !

— Voyez-vous cela ! dit-il, avec un demi-sourire... Eh bien, vous vous trompez ! J'aime quelqu'un... mais ce n'est pas votre cousine...

Nous nous regardâmes un instant..., et je compris...

— Vous ne devinez pas ? continua-t-il...

— Oh ! pas du tout ! dis-je, mentant effrontément...

— Eh bien... c'est vous...

— Impossible, Monsieur Furst !... Je suis si enfant !... et si petite !

Ce mot, dit avec conviction, le fit rire.

— Et puis, vous ne m'avez jamais adressé de vers latins !

— Comment ! vous avez lu ces vers ! s'écria-t-il...

— Oui, mais rassurez-vous ; je n'y ai rien compris... Mon Dieu, que dira ma tante ?

— Ne parlons pas de la tante Isa, chère Léo ! dit M. Furst ; parlons de nous. Pourquoi pleuriez-vous, hier soir ?

— Parce que je croyais que vous alliez épouser Laurence...

— Et comment pouviez-vous penser cela ?

— Vous la regardiez tout le temps ...

— Peut-on dire une chose pareille !...

— Et vous avez gardé son portrait, que j'avais fait, un soir, pendant la leçon.

— C'est-à-dire que j'ai gardé votre dessin !

— Enfin, vous me traitiez en petite fille... vous me grondiez !

Je ne vous gronderai plus... et je vous traiterai comme une personne très raisonnable !... Vous souvenez-vous, Léo, du soir où l'on me chassa de Sainte-Pazanne ? J'étais désolé, sans une voix amie... ainsi que vous tout à l'heure !... J'ignorais que vous pensiez à moi pour me plaindre... Vous ne saurez jamais quel bien me fit votre encouragement ! Je vous verrai toujours, penchée à la lucarne de votre mansarde ; j'entendrai toujours votre voix flûtée me crier, à travers la place : « Ne soyez pas triste ! Je vous regretterai bien, moi ! » — C'est depuis ce soir-là que je vous ai aimée, Léo, parce que, tout enfant que vous étiez, vous avez eu pitié, en me voyant malheureux...

Ce souvenir nous émut lui et moi... Tout à coup j'eus un sursaut de frayeur ; ma tante, tournant vivement la clef de la porte, se tenait sur le seuil, et nous regardait avec une figure contractée. Laurence, près d'elle, avait une vague expression de souffrance. Si sotte que soit une femme, il y a des moments où elle comprend les choses très vite : l'attitude de M. Furst, mon trouble, à moi, furent aussi clairs pour elle que pour ma tante.

Mon professeur ne laissa pas à celle-ci le temps de récriminer ; il s'avança hardiment et, d'une voix claire, lui dit qu'il m'aimait et désirait m'épouser... Ma tante lui répondit sèchement qu'elle réfléchirait.

Lorsque nous fûmes seules, elle me demanda des nouvelles de mon examen et, en apprenant que j'avais échoué, broda sur ce thème les plus effroyables variations... J'étais une paresseuse, une sotte, une fille sans cœur et sans cervelle.

... Ces leçons, elle regrettait bien d'y avoir consenti, en voyant qu'aujourd'hui, M. Furst se permettait une pareille démarche !

Cela dura très longtemps ; je compris qu'elle était dépitée, et ne répondis rien. D'ailleurs, que me faisaient ces discours ?...

Le désappointement muet de ma cousine me toucha davantage.

Enfin, comme ma tante était, avant tout, une femme raisonnable et pratique, son accès de dépit passa assez vite. Elle réfléchit que mon mariage la débarrasserait d'une nièce sans fortune ; elle donna son consentement, après deux jours de reproches et de criailleries.

. . . .

... Depuis un an que je suis mariée, j'ai pu enfin me livrer toute à la peinture ! Je termine, en ce moment un vaste paysage : « Les prés de Sainte-Pazanne » ; je l'enverrai au prochain Salon.

FIN

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE

PUR CACAO ET SUCRE

Fabr. p. PP. Trappistes, d'Aiguebelle (Drôme) Dépôt : J. Giraud, 74, rue Nationale, Lille

Le gérant : Ch. VERIN.

Imp. « Croix du Nord », 15, r. d'Angleterre Lille